

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 15.09.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 05.08.2026

Chambre des Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 5 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4522 du 22 juillet 2026 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « Critères d'attribution de marchés publics ».

Madame la Ministre,

En date du 22 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au mardi 15 septembre 2026, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes